

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
20 juillet 2016

A 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Auzay se sont réunis en session ordinaire, à la mairie à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 13 juillet 2016, sous la Présidence de Michel HERAUD, Maire.

Présents :

Michel HERAUD, Maire,

Irène MALLARD-LUCAS, Dominique GATINEAU, Bruno DEBORDE , Adjoints au Maire.

Myriam MARTINEAU, Sylvia SUIRE, Aurélien LEFRERE, Claudie PILLET, Emmanuelle MAROLLEAU, Marie-Claude TRICHET, Joël PIZON,

Excusés : Didier PEUAUD qui a donné pouvoir à Claudie PILLET -

Absent(s) : Michel GODET, Irène VERCAEMERE

Les membres du conseil municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quatorze, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance

Aurélien LEFRERE a été désigné Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 Juin 2016

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu de la réunion de conseil 23 juin 2016

Le compte rendu est *approuvé et signé*.

Ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- **PROJET STATION D'EPURATION – ETUDE DE FAISABILITE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.**

Le conseil municipal approuve l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

.....

2016/07/01 : TRAVAUX EXTENSION ET REAMENAGEMENT DE L'ECOLE – CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire informe le conseil que 24 entreprises ont postulé suite à l'appel d'offre (MAPA) relatif aux travaux d'extension et de réaménagement de l'école. La commission appel d'offres après avoir procédé à l'ouverture des plis à remis l'intégralité des dossiers à Monsieur Jean FROMAGET architecte, en charge de l'analyse des offres.

Monsieur le Maire présente au conseil l'analyse remise par l'architecte (en annexe) et demande au conseil de se prononcer sur le choix des entreprises.

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres (avis consultatif) en date du 07 juillet 2016

Vu le rapport d'analyse rendu par l'architecte le 20 juillet 2016

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le conseil municipal décide :

- de retenir les entreprises ci-dessous
- autorise le Maire à signer les marchés ainsi que tout document en lien avec ce dossier.

LOT	ENTREPRISES AYANT POSTULE	PRIX HT	PRIX TTC	Choix du conseil
lot n° 1 gros-oeuvre – couverture – abords ESTIMATION HT: 34 700	GALLO	38515.38	46218.46	
	BRUNET	42089.01	50506.81	
	VINCENT	39724.53	47669.44	
	R2B2 Chemin de Richambeau Sainte Hermine	35534.21	42641.05	RETENUE
lot n° 2 charpente bois – menuiseries intérieures ESTIMATION HT: 27 800	MATHE	28913.21	34695.85	
	RENAULT	44493.62	53392.34	
	COUDRONNIERE 91 route de la Bironnière Mervent	27644.80	33173.76	RETENUE
lot n° 3 menuiseries extérieures aluminium – serrurerie ESTIMATION HT: 12 600	RENAULT	31194.55	37421.46	
	COUDRONNIERE 91 route de la Bironnière Mervent	18909.00	22690.80	RETENUE
	ARTALU	25919.15	31102.98	
	SERRURERIE LUCONNAISE	28125.20	33750.24	
	GUYONNET	25977.86	31173.43	
	LEB	28139.61	33767.53	
	ALUGO	23933.51	28728.21	
lot n° 4 cloisonnement – plafonds ESTIMATION HT : 15 400	RENAULT	25069.38	30083.28	
	COUDRONNIERE	18216.25	21859.50	
	BROSSET 4 Les Landes Blanches, 85480 Fougeré	16371.89	19646.26	RETENUE
lot n° 5 carrelage – faïence ESTIMATION HT : 5 300	CHAIGNEAU	4036.33	4843.59	
	DUCEPT 10 rue Louis Aubert Fontenay le Comte	4828.75	5795.70	RETENUE
lot n° 6 – peinture – revêtement de sol souple ESTIMATION HT : 13 300	BRUNET	6050.26	7260.31	
	VEQUAUD Le Moulin du Courillon Nalliers	9968.43	11962.11	RETENUE
	ABC PEINTURES	12512.55	15015.06	
	BETARD	10702.18	12842.41	
	CORNU	10608.33	12730.00	
lot n° 7 électricité courants forts & faibles – ventilation ESTIMATION HT : 10 600	POUPARD	13450.82	16140.98	
	COMELEC SERVICES ZA de Cloupinot Petosse	8348.00	10017.60	RETENUE
	SAS BERNARD	12289.87	14747.84	
lot n° 8 – plomberie – chauffage ESTIMATION HT : 10 200	ELECTRIC- MOTEUR	12788.86	15346.63	
	CARRE Bd des Champs Marots Fontenay le Comte	14614.08	17536.80	RETENUE
	SAS BERNARD	14927.49	17912.99	

Montant du marché : 136 219,16€

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

2016/07/02 : DUREE D'AMORTISSEMENT A FIXER : TRAVAUX CARREFOUR DE LA BRASSERIE

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il convient de fixer la durée d'amortissement des travaux du carrefour de la brasserie

Le montant à amortir est de : 9704.84 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITE

De fixer à 10 ans la durée d'amortissement des travaux du carrefour de la brasserie.

2016/07/03 : DECISION MODIFICATIVE N°2 – VIREMENT DE CREDITS DU CHAPITRE 21 AU CHAPITRE 204 (SYDEV)

Monsieur le Maire explique au conseil que les crédits relatifs aux travaux d'éclairage public ont été inscrits au budget au chapitre 21 compte 21534 et qu'il convient de les inscrire au compte 204171 chapitre 204.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE accepte la décision modificative telle que figurant ci-dessous

<i>Chapitre</i>	21	204
<i>Compte</i>	21534	204171
	-16200	+16200

2016/07/04 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DE VENDEE EAU

Le Conseil Municipal prend acte et approuve le rapport d'activité 2015 de Vendée Eau

2016/07/05 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DE LA NANTAISE

Le Conseil Municipal prend acte et approuve le rapport d'activité 2015 de la Nantaise des Eaux

2016/07/06 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY LE COMTE

Le Conseil Municipal, prend acte et approuve le rapport d'activité et des comptes administratifs 2015 de la communauté de communes du Pays de Fontenay le comte

2016/07/07 : DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE TERRASSE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courrier de Madame RACHEL Verger, exploitante du Bar Restaurant « La Forge » rue Jacques de Maupéou, par lequel elle sollicite l'autorisation d'installer une terrasse sur le parking situé en face de l'établissement.

L'intéressée souhaite installer en permanence des tables avec chaises et des parasols. L'emprise correspondrait à environ deux places de parking,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE :

Autorise Madame VERGER, exploitante du Bar Restaurant « La Forge » à installer une terrasse sur le domaine public communal, parking de la mairie, face à son établissement, rue Jacques de Maupéou aux conditions suivantes :

- Durée autorisée : du 1^{er} MAI au 30 SEPTEMBRE 2016 hors date de manifestation publique (exemple : Festival)
- Horaire d'occupation maximum autorisé : jusqu'à 22 H 00 afin de ne pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage.
- L'autorisation est consentie à titre gracieux, pour 2016 – son renouvellement sera étudié chaque année.
- L'autorisation consentie pourra être retirée si des nuisances répétitives sont constatées.

- Emplacement mis à disposition : 2 PLACES DE PARKING délimitées par des lices et des poteaux amovibles installés par la commune.
- L'exploitant devra présenter une attestation d'assurance couvrant tous les dommages liés notamment à son activité en terrasse.

- Aucun autre aménagement que des tables, chaises et parasol ne sera autorisé.
- La mairie se charge de prendre contact avec l'ARD de LUCON pour la sécurisation des lieux.

La permission de stationner, qui prendra la forme d'un arrêté municipal reprenant les conditions énoncées ci-dessus, sera remise à l'intéressée.

2016/07/08 : PROJET STATION D'EPURATION – ETUDE DE FAISABILITE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.

Monsieur le Maire rappelle au conseil :

Le 17 juin 2013 le conseil municipal, dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration, a fait réaliser une étude diagnostic du système d'assainissement de la commune.

Le 09 juin 2015, le conseil municipal, a validé le rapport d'études et s'est prononcé en faveur de la réalisation du projet de construction d'une station d'épuration.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de lancer la phase suivante, l'étude de faisabilité et d'incidence. Le coût de cette étude est évalué à 5875.00 € HT – 7050.00€ TTC –

Pour la réalisation de cette étude la commune peut bénéficier de subventions

- Du Conseil Départemental : 10 % du HT
- De l'Agence Régionale de l'Eau : 60 % du HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer, pour le financement de l'étude de faisabilité, une demande de subvention auprès
De l'agence de l'eau Loire-Bretagne
Du conseil départemental
- Valide le plan de financement tel que suit :

PLAN DE FINANCEMENT
ETUDE DE FAISABILITE STATION D'EPURATION

DEPENSES

NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT HT	TVA %	MONTANT TTC
ETUDE DE FAISABILITE STATION EPURATION	5 875.00	20%	7 050.00

RECETTES

NATURE DE LA RECETTE	TAUX	MONTANT
AGENCE DE L'EAU	60% DU HT	3525.00
CONSEIL DEPARTEMENTAL (aide spécifique petites communes)	10% DU HT	587.50
RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE AUTOFINANCEMENT	5875 – (3525 -587.50) = 1762.50	

- Autorise le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier et notamment le devis pour la réalisation de l'étude de faisabilité dès réception de la notification d'éligibilité par l'Agence de l'eau et par le Conseil Départemental

Questions diverses

Prochain conseil : 13 septembre 2016 - 20H30

Le secrétaire,

Aurélien Lefrère

Le Maire,

Michel HERAUD